Appel à projet annuel

Terre de Jeux Mayenne 2024

Destinataires de l'appel à projets :
Cet appel à projet est à destination :

- Des collectivités mayennaises labélisées « Terre de Jeux »
- Des établissements scolaires mayennais labélisés « Génération 2024 »
- Des comités sportifs départementaux dont les trois fédérations sportives scolaires départementales
- Les MFR se situant dans une collectivité labélisée « Terre de Jeux »

Objet :
Mise en œuvre d'un projet annuel sur la thématique des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 pour l'année 2024.

Préambule

Suite à la désignation de Paris comme ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympique en 2024 (JOP 2024) , le Conseil départemental de la Mayenne souhaite soutenir les projets menés par les structures engagées dans la dynamique des JOP, notamment les collectivités labélisées « TERRE DE JEUX », les établissements scolaires labélisés « GENERATION MAYENNE » ainsi que les Comités sportifs actifs et les fédérations sportives scolaires dans la promotion du sport sous toutes ses formes.

Les objectifs

Le dispositif départemental « Terre de Jeux Mayenne 2024 » soutiendra tous les types de projets et d'actions menés sur l'année 2024 visant à :

- la promotion de la pratique sportive par le biais des Jeux Olympiques et Paralympiques,
- la découverte des disciplines Olympiques et Paralympiques,
- la sensibilisation aux valeurs de l'Olympisme en mobilisant les outils éducatifs et ludiques,
- changer le regard sur le handicap en s'appuyant sur la découverte des para-sports et en intégrant des rencontres de para-sports ou sports partagés,
- éveiller les jeunes à l'engagement bénévole et citoyen,
- favoriser le sport santé par le biais des Jeux Olympiques et Paralympiques,
- lutter contre toutes les formes de discrimination.

Les critères d'éligibilité

A. <u>Les structures éligibles</u> :
   a. Collectivités mayennaises labélisées « Terre de Jeux »
   b. Etablissements scolaires mayennais labélisés « Génération 2024 »
   c. Comités sportifs départementaux
   d. Fédérations sportives scolaires départementales

B. Projets et actions soutenus :

- Les projets annuels se déroulant sur le territoire Mayennais incluant notamment des actions :
  - dans le cadre de la Semaine Olympique et Paralympique (du 2 au 6 avril 2024)
  - et/ou de la Journée Olympique (23 juin 2024),
  - et/ou de la Journée Paralympique (8 octobre 2024)
  - et/ou de l'Olympiade Culturelle
  - et/ou des différents programmes du Comité d'organisation des JOP 2024
- Une attention particulière sera portée sur les projets menés en partenariat entre les différents types d'acteurs sportifs en Mayenne (ex : collectivités terre de jeux, clubs, comités, établissements, …).
- De même un regard attentif sera porté sur les projets à destination des publics éloignés (QPV, porteurs de handicap, établissements spécialisés, …).
- Une attention particulière sera portée sur les projets à caractère innovant.

C. Le public cible : tout public

D. Le territoire d'intervention : les actions doivent se dérouler dans le département de la Mayenne

Modalités de financement

Le montant de l'aide ainsi que les modalités de versement seront soumis à l'appréciation de la collectivité en fonction de la nature et du budget des actions présentées. Le versement ne pourra intervenir qu'après présentation du bilan d'activité et financier (cf fiche bilan) du projet ou des actions subventionné(es).

Chaque porteur ne pourra déposer qu'un seul projet par an.

Contenu du dossier

- Courrier de demande de subvention
- Descriptif détaillé du projet et/ou des actions prévues (cf fiche projet),
- Budget prévisionnel du projet (cf fiche budget),
- Un RIB,
- Un numéro de SIRET.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Dossier à transmettre par voie dématérialisée à l'adresse
sport2024@lamayenne.fr
avant le mercredi 31 janvier 2024.

Contact : Conseil Départemental de la Mayenne
Direction du Développement et de la Coopération Territoriale
Tél : 02 43 59 96 86 ou 02 43 59 96 83
Email : sport2024@lamayenne.fr